Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20261002-26_07_126-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 30/09/2026

Date de la convocation
24/09/2026

L' an 2026, le 30 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
24/09/2026

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, MALABOEUF Florence, MARTINET Solange, PEDRONO Rozenn, PERON Carinne, PERRÉ Corinne, ROUSSEAUX Lydia, MM : BRUNEL Philippe, CHARLO Romain, FAUCHEUX Jean-Luc, GUIHUR Damien, GUILLAUME Samuel, HEURTEBIS Bruno, LE COZ Eric

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

Absent(s) ayant donné procuration : Mme GABOREL Nadine à Mme AMIOT Marie-Noëlle, M. NOEL Valentin à Mme PERRÉ Corinne
Absent(s) : M. CONNAN Anthony

Secrétaire de séance : M. CHARLO Romain

Réf : 26-07-126

Objet : CONVENTION POUR UN ACCOMPAGNEMENT RGPD DU CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN

A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan assure, au profit des collectivités territoriales, des missions d'appui, de conseil et de gestion dans les domaines relevant de ses compétences.
Dans ce cadre, la commune de Guégon a sollicité le CDG 56 afin de bénéficier d'un accompagnement spécifique en matière de conseils juridiques et de gestion des ressources humaines, dans le cadre de la mise en conformité avec le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données (RGPD), conformément aux dispositions prévues par l'article L452-40 du code général de la fonction publique.
Une convention s'inscrit dans ce cadre et définit les modalités de collaboration entre la commune et le Centre de gestion, avec pour objet une mission d'accompagnement à la gestion des données personnelles, dans le cadre de la mise en conformité avec le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données (RGPD) et à la cybersécurité.
En contrepartie des prestations réalisées, la commune verse au CDG une contribution financière déterminée conformément aux modalités fixées par le Conseil d'administration, telles que définies par la délibération en vigueur.
Cette contribution est révisée annuellement selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20261002-26_07_126-DE

Madame le Maire demande au Conseil municipal de délibérer sur cette affaire.

Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu la proposition de convention d'adhésion au service RGPD du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan ;
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'adhérer au service d'accompagnement RGPD proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan ;
- D'approuver les termes de la convention correspondante ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

Mairie de GUEGON * 56 (Morbihan) *